



rue Saint Eloi
35360 SAINT-UNIAC

COMPTE-RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 07 SEPTEMBRE 2020

Le sept septembre deux mil vingt, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Uniac se sont réunis, en séance ordinaire, à la salle polyvalente municipale, sur convocation légale de Madame le Maire du trente-et-un août deux mil vingt et sous sa présidence.

N'ayant pas reçu tous les devis sollicités, Madame le Maire demande le retrait du point « outils de gestion de facturation des services périscolaires ».
Accord des membres présents.

Date convocation

31 août 2020

Conseillers

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Procuration : 0

Présents

BLEZO Claire
BOULENT Stéphane
BRIANTAIS Patrice
COLAONE Julien
DELYS Jean-François
GEFFROY Christèle
GOUBAULT Eric
GUIHOT Sébastien
GUERIN Elise
LESNÉ Hervé
MEREL Nicolas
PASSILLY Karine
RICHARD Jérôme
TOXÉ Eric

Excusés

BISELX Charles

Absents :

Secrétaire séance

Stéphane BOULENT

THÈME : FINANCES

N°20.44

Objet : Orange - Redevance d'occupation du domaine public 2020

Madame le Maire informe le Conseil que la Redevance d'occupation du domaine public communal (RODP) dont la société ORANGE doit s'acquitter doit faire l'objet d'une délibération annuelle.

Le coefficient d'actualisation 2020 de 1,38853 se multiplie aux tarifs de base (40€ le km aérien / 30€ le km souterrain / 20€ le m² d'emprise au sol) pour obtenir la valeur annuelle.

	Linéaire communal	RODP 2018	RODP 2019	Valeurs 2020	RODP 2020
Aérien (km)	4,782	250,48	259,67	55,54	265,59
Souterrain (km)	2,530	99,3.0	102,96	41,66	105,40
Emprise au sol (m ²)	0,7	18,33	19,00	27,77	19,44
		368,11	381,63		390,43

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- SOLLICITE auprès de la société ORANGE la somme de 390,43 € au titre de la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2020 ;
- CHARGE Madame le Maire de réaliser les opérations comptables et administratif nécessaires pour donner suite à cette décision.



rue Saint Eloi
35360 SAINT-UNIAC

Date convocation

31 août 2020

Conseillers

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14
Procuration : 0

Présents

BLEZO Claire
BOULENT Stéphane
BRIANTAIS Patrice
COLAONE Julien
DELYS Jean-François
GEFFROY Christèle
GOUBAULT Eric
GUIHOT Sébastien
GUERIN Elise
LESNÉ Hervé
MEREL Nicolas
PASSILLY Karine
RICHARD Jérôme
TOXÉ Eric

Excusés

BISELX Charles

Absents :

Secrétaire séance

Stéphane BOULENT

THÈME : ASSAINISSEMENT COLLECTIF N°20.45

Objet : Rapport sur le prix et la qualité du service

Vu l'article L.2224-5 du CGCT imposant la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

Madame le Maire indique que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante le 30 septembre N+1 et faire l'objet d'une délibération.

Le RPOQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Le rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une saisie en ligne sur le site de l'Observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

	2016	2017	2018	2019
Nb abonnés au 31/12	139	139	140	140
Volume facturé (m ³)	9 821	8 020	8 950	10 349
Part fixe collectivité	15,24	15,24	15,24	15,24
Prix au m ³ (HT)	1,14	1,20	1,20	1,22
Agence de l'Eau	0,18€/m ³	0,18€/m ³	0,18€/m ³	0,18€/m ³

Après présentation, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif ;
- **PRÉCISE** que ce rapport, et la présente délibération, seront mis en ligne sur le site www.services.eaufrance.fr ;
- **DÉCIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA (site de l'Observatoire).

THÈME : RESSOURCES HUMAINES

N°20.46

Objet : Missions facultatives du CDG 35

Madame le Maire rappelle que le CDG développe, en complément de ses missions obligatoires, des services facultatifs. La possibilité de bénéficier des missions facultatives du CDG 35 est assujettie à la signature préalable d'une convention générale.

Une nouvelle convention cadre a été présentée. Elle ne nécessite aucun choix préalable et n'engage pas la collectivité à recourir aux missions facultatives. Elle permet seulement de se doter de la possibilité de le faire. Une fois la convention cadre signée, les demandes d'intervention seront à adresser au service concerné, et seules les missions demandées et effectuées feront l'objet d'une facturation.

Madame le Maire propose de signer cette convention cadre mais aussi de mandater le CDG pour la mission « médecine préventive ».

Après échanges, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention cadre ;
- **AUTORISE** Madame le Maire, au nom de la collectivité, à recourir aux missions facultatives en cas de besoin ;
- **CHARGE** Madame le Maire, ou en son absence un adjoint délégué, à signer tout document relatif à ce dossier et à faire le nécessaire dans cette affaire.



rue Saint Eloi
35360 SAINT-UNIAC

Date convocation

31 août 2020

Conseillers

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Procuration : 0

Présents

BLEZO Claire

BOULENT Stéphane

BRIANTAIS Patrice

COLAONE Julien

DELYS Jean-François

GEFFROY Christèle

GOUBAULT Eric

GUIHOT Sébastien

GUERIN Elise

LESNÉ Hervé

MEREL Nicolas

PASSILLY Karine

RICHARD Jérôme

TOXÉ Eric

Excusés

BISELX Charles

Absents :

Secrétaire séance

Stéphane BOULENT

THÈME : RESSOURCES HUMAINES

N°20.47

Objet : Recensement population : agent recenseur

Il est rappelé au Conseil que la collectivité doit réaliser le recensement de la population du 21 janvier au 20 février 2021.

Madame le Maire annonce avoir désigné Madame Delphine DUHAULT, Secrétaire de Mairie, en qualité de coordonateur communal.

Pour les opérations de terrain collecte des formulaires, il est nécessaire de désigner un agent recenseur. Sa mission sera de prendre contact avec chaque foyer et leur remettre le formulaire ou les codes d'accès individuels au site Internet dédié. Il devra par ailleurs suivre des formations et effectuer une tournée de reconnaissance afin de vérifier les adresses renseignées auprès de l'INSEE.

Madame le Maire n'ayant eu de réponse des personnes qu'elle a contacté, elle propose de reporter ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Les membres présents, à l'unanimité :

- DÉCIDE de surseoir à statuer et reportent la désignation à l'ordre du jour du Conseil Municipal d'octobre ;
- CHARGENT Madame le Maire d'en informer l'INSEE.

THÈME : RESSOURCES HUMAINES

N°20.48

Objet : Saisine du CTP pour modification de postes

Madame le Maire informe de la nécessité de saisir le comité technique départemental pour modifier la durée hebdomadaire de deux postes :

- Poste d'agent polyvalent : passage de 20/35^{ème} à 25/35^{ème} pour répondre à la charge de travail actuelle et anticiper le départ en retraite de l'agent sur le poste d'agent polyvalent à 30/35^{ème}

- Poste de secrétaire de mairie : passage de 35/35^{ème} à 30/35^{ème} du fait des missions du poste découlant de la strate de la collectivité, et sur la demande de l'agent

Madame le Maire précise que les agents concernés ont été consultés et acceptent ces changements.

*Pour éviter tout conflit d'intérêt,
Eric GOUBAULT ne prend pas part au vote.*

Après délibération, à l'unanimité des votants :

- AUTORISE la saisine du CTP au motif de la modification de la durée hebdomadaire de deux postes ;
- VALIDE les variations de temps de travail présentées, avec effectivité au 1^{er} novembre 2020 si accord du CTP ;
- CHARGE Madame le Maire de signer l'ensemble des documents relatifs à la présente décision.



rue Saint Eloi
35360 SAINT-UNIAC

Date convocation

31 août 2020

Conseillers

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Procuration : 0

Présents

BLEZO Claire
BOULENT Stéphane
BRIANTAIS Patrice
COLAONE Julien
DELYS Jean-François
GEFFROY Christèle
GOUBAULT Eric
GUIHOT Sébastien
GUERIN Elise
LESNÉ Hervé
MEREL Nicolas
PASSILLY Karine
RICHARD Jérôme
TOXÉ Eric

Excusés

BISELX Charles

Absents :

Secrétaire séance

Stéphane BOULENT

THÈME : INTERCOMMUNALITÉ

N°20.49

Objet : Élu référent « portage de documents »

Madame le Maire rappelle que la Communauté de Communes a institué un service de « portage de documents » en lien avec le Département et la compétence « Lecture publique ».

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner un élu référent pour le mandat 2020-2026, dont la mission est d'assurer le bon déroulement du service sur le territoire communal.

Aucun habitant n'est aujourd'hui inscrit au service (gratuit) et, si besoin, le porteur de document est actuellement Madame Stéphanie BOUCHARD, qui a indiqué vouloir continuer.

Madame Christèle GEFFROY propose sa candidature.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** Christèle GEFFROY en qualité d'élu référent au service de portage de documents ;
- **CHARGE** Madame le Maire d'en informer la Communauté de Communes.

*L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été délibéré,
Madame le Maire a levé la séance à 21h55.*

Délibérations 20.44 à 20.49

PASSILLY Karine		GOUBAULT Eric	
TOXÉ Eric		BRIANTAIS Patrice	
LESNÉ Hervé		RICHARD Jérôme	
GUIHOT Sébastien		GEFFROY Christèle	
GUERIN Elise		COLAONE Julien	
MEREL Nicolas		BISELX Charles	<i>excusé</i>
BOULENT Stéphane		BLEZO Claire	
DELYS Jean-François			

QUESTIONS & INFORMATIONS DIVERSES

Commissions communautaires : la liste et les règles de représentation des communes membres au sein des commissions communautaires sont présentées afin que chacun puisse y réfléchir et candidater.

